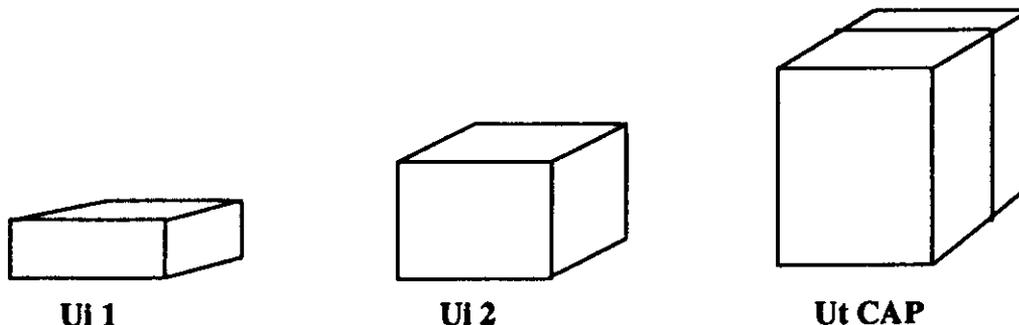


Organisation du domaine professionnel pour les candidats accédant au diplôme par Unités Capitalisables

Rappel : Les candidats suivant la préparation par la voie scolaire ou par celle de l'apprentissage ne peuvent utiliser ce mode d'accès au diplôme.

ORGANISATION DES UNITES CAPITALISABLES

Le domaine professionnel du CAP est constitué d'une unité terminale et de deux unités intermédiaires. Les unités intermédiaires Ui 1 et Ui 2 sont conçues pour permettre aux candidats qui le désirent d'accéder progressivement à l'unité terminale Ut du domaine.



COMPOSITION DES UNITES INTERMEDIAIRES ET TERMINALES A PARTIR DU REFERENTIEL

1. Pour les unités intermédiaires :

Seuls les savoir faire sont pris en compte, pour l'évaluation des unités intermédiaires, ainsi :

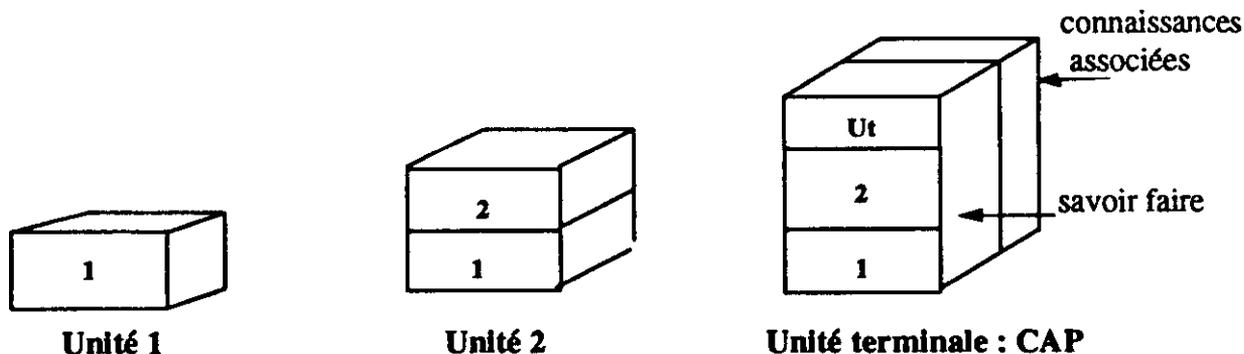
→ le contenu de l'unité intermédiaire Ui 1 est constitué par l'ensemble des savoir faire repérés 1 dans la colonne de gauche des tableaux des savoir faire.

→ Le contenu de l'unité intermédiaire Ui 2 est constitué par l'ensemble des savoir faire repérés par 1 et 2 dans la colonne de gauche des tableaux des savoir faire.

2. Pour l'unité terminale :

Le contenu de l'unité terminale Ut est constitué par l'ensemble des savoir faire repérés par 1, 2 et Ut dans la colonne de gauche des tableaux des savoir faire ainsi que par l'ensemble des connaissances associées correspondantes à ceux-ci.

(Cf. tableau de mise en relation des savoir faire et des connaissances associées).



Organisation du Référentiel du Domaine Professionnel en Unités Capitalisables

CAP : MONTEUR DE STRUCTURES MOBILES

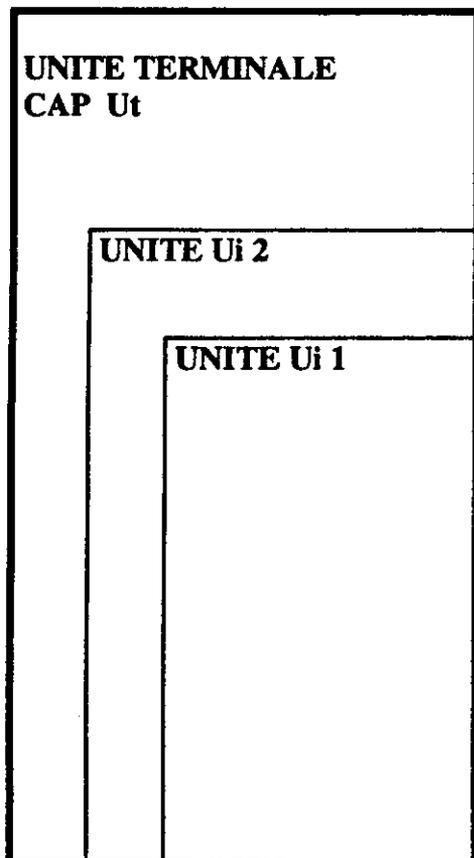
NOTA : On nomme **STRUCTURE MOBILE (SM)**, toute structure mobile qui peut-être un chapiteau (cirque...), une tente et toute autre structure démontable (structure métallique ou gonflable, tribune, podium...).

Le domaine professionnel est constitué :

- de l'unité terminale : Ut
- de l'unité intermédiaire : Ui 2
- de l'unité intermédiaire : Ui 1

OBJECTIF GLOBAL DE CHAQUE UNITE

DOMAINE PROFESSIONNEL



UNITE TERMINALE : Ut

A cette unité, le candidat est capable :

- d'exploiter tous les documents usuels du monteur
- de reconnaître un site d'implantation de SM
- de veiller à l'acheminement d'une SM, de son équipement et des matériels nécessaires
- de monter, d'aménager et démonter tout type de SM (dont troisième degré - TCR 3)
- de vérifier le montage d'une SM
- de communiquer avec son entreprise et les tiers
- de participer à la gestion de son poste de travail

En tenant compte en permanence des impératifs de sécurité et de qualité.

UNITE INTERMEDIAIRE : 2

Le candidat à l'unité 2 est capable :

- d'exploiter tous les documents techniques
- de manutentionner mécaniquement
- de monter et démonter une SM de deuxième degré (TCR 2)
- d'aménager une SM
- de réaliser l'ensemble des opérations d'entretien
- de transmettre des informations techniques à l'entreprise.

UNITE INTERMEDIAIRE : 1

A cette unité le candidat est capable :

- d'utiliser les documents nécessaires au montage (fiche de travail, liste de matériel, notices...)
- de manutentionner manuellement
- de tracer au sol et positionner des platines
- de monter et démonter des SM de premier degré (TCR 1)
- de ranger, peindre, nettoyer matériels et locaux.

L'accès à l'unité terminale Ut n'est pas subordonné à la possession des unités intermédiaires Ui 1 et Ui 2.